

TRAVERSEE DE LA BAIE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Épreuves de Coupe de France,

de Coupe Régionale

de Natation en Eau Libre

SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2009

REGLEMENT DES EPREUVES

Roquebrune Natation, la ville de Roquebrune Cap Martin et le Comité Régional Côte d'Azur de natation organisent la traversée de la baie de Roquebrune Cap Martin , sous l'égide de la Fédération Française de Natation (FFN).

La manifestation se déroulera conformément au règlement national eau libre.

Les inscriptions auront lieu sur l'esplanade Jean Goian derrière la piscine municipale de Roquebrune, le départ des épreuves aura lieu devant le base de voile de Roquebrune Cap Martin. Les nageurs évolueront sur des parcours autour des bouées devant la plage de Carnolès.

Les nageurs désirant porter des combinaisons en néoprène de triathlon ne pourront pas être classés. Les palmes, paddles, tubas et autres accessoires sont interdits.

La compétition est réservée aux licenciés FFN.

Les non licenciés devront obligatoirement contracter une licence d'été, pour un coût supplémentaire de 2 euros, valable pour toutes les autres compétitions en eau libre de la saison, ou présenter leur licence d'été en cours de validité, établie sur une autre épreuve de la coupe de France eau libre.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Les licenciés FFN sont couverts par les garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Les non licenciés sont couverts par la souscription le jour même de la licence d'été FFN, ou par leur licence d'été en cours de validité.

Les concurrents participent à la traversée de Roquebrune Cap Martin sous leur propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ ou arrêter un concurrent qu'il jugera ne pas être apte à finir la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, dispose de toute autorité pour prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires.

Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,

limiter le nombre de concurrents, de modifier le tracé, les horaires des courses ou de refuser toute inscription non-conforme.

Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues indépendantes de sa volonté l'y obligent, et ce sans indemnités compensatoires.

DROIT à L'IMAGE

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à la traversée de Roquebrune Cap Martin sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

LES CATÉGORIES

- Poussins : années 1999 et 1998
- Benjamins : années 1997 et 1996
- Minimes : années 1995 et 1994
- Cadets : années 1993 et 1992
- Juniors : années 1991, 1990 et 1989.
- Séniors : années 1988 à 1970.
- Vétérans : années 1969 et avant.

LES INSCRIPTIONS

Pour les licenciés FFN

- Le bulletin d'inscription rempli.
- La photocopie de la licence ou la présentation de la licence sur place.
- Un chèque à l'ordre de ROQUEBRUNE NATATION du montant de l'inscription ou de son montant majoré en cas d'inscription sur place.

Pour les non licenciés FFN

- Le bulletin d'inscription rempli.
- Un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de la natation ou la photocopie de la licence FFTRI ou d'une fédération affinitaire à la FFN.
- La demande de licence d'été dûment remplie.
- Un chèque à l'ordre de ROQUEBRUNE NATATION du montant de

- l'inscription ou de son montant majoré en cas d'inscription sur place.
- Une photocopie de la carte d'identité.

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les dossiers d'inscriptions sont à renvoyer par courrier au plus tard le dimanche 6 septembre 2009, à l'adresse suivante :

Besson Rémi -1853 Bat A corniche des serres de la Madone 06500 Menton.

ORGANISATION

Roquebrune natation : (pour informations complémentaires).

Besson Rémi : 06 62 75 46 34
remibesson@hotmail.fr

LES PARTENAIRES

Conseil Régional PACA, Conseil Général des Alpes Maritimes, ville de Roquebrune Cap Martin, Comité Régional de Natation Côte d'Azur, Intermarché, LP2I, Dumez Côte d'Azur, Société Monégasque des Eaux.